



Livret d'accueil 2020



SOMMAIRE



I / INTRODUCTION

II / INFORMATIONS PRATIQUES

- 1) Acceptation / Refus du poste
- 2) Avance sur traitement
- 3) Prise en charge financière
- 4) Indemnité de Sujétion Géographique
- 5) Déménagement et transport
- 6) Impôts
- 7) Bonification de retraite
- 8) Téléphonie
- 9) Banque et consommation
- 10) Location
- 11) Santé

III / ENSEIGNER EN GUYANE

- 1) Les différentes communautés en Guyane
- 2) Le français, langue seconde
- 3) Des conditions sociales difficiles
- 4) Quelques résultats

IV / LES COMMUNES DE GUYANE

V / BIBLIOGRAPHIE

VI / SITOGRAPHIE

VII / Zoom sur le SNES et la FSU dans L'Académie

I / INTRODUCTION

Recouverte à 95% par la forêt, la Guyane, avec une superficie de 83 534 km² (soit 1/6^e de la métropole ou 8 fois la Gironde, le 2^{ème} département) est le plus grand département français. Entre la côte et l'intérieur, entre une technologie spatiale de pointe et une conjoncture socio-économique dramatique, la situation du territoire est, pour le moins, contrastée. Le 7 juillet 2017, *Outre-mer 1^{ère}*, faisant état des informations publiées par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), titrait : « l'accès à l'éducation n'est pas assuré pour tous les élèves en Guyane ».

Selon l'INSEE, en 2011, 2016 enfants de 6 à 16 ans n'étaient pas scolarisés en Guyane, soit 3,2 % des 6-11 ans et 3,4 % des 12-16 ans. Une¹ population de plus de 267 000 habitants en 2015 (essentiellement sur le littoral), avec une progression de 38 000 habitants depuis 2010, un taux de natalité de 23,9‰ (contre 12 en métropole), un nombre d'enfants par femme de 3,31 (1,99 en métropole), une population très jeune (en 2015, un tiers des Guyanais avaient moins de 14 ans) montrent pourtant combien la jeunesse et l'éducation devraient être au cœur de l'engagement des responsables politiques et de l'éducation. L'absence d'une FCPE structurée à l'abri d'appétits individuels, la démultiplication d'associations bien pensantes de parents plus soucieuses de l'intérêt de leurs rejetons que de l'intérêt général (Cayenne et environs en particulier), la stigmatisation des familles défavorisées, l'absence de presse d'opinion et de culture de service public constituent de sérieux handicaps pour porter la revendication d'une école au service de tous les jeunes en Guyane. Malgré le mouvement social de mars-avril 2017, la tendance ne s'est pas inversée de manière significative.

Département Région d'Outre Mer (DROM), et donc « région ultrapériphérique » de l'Union européenne, implanté en Amérique du Sud, la Guyane est aussi une terre d'immigration massive. Les conditions d'enseignement dans cette jeune académie, polyglotte et multiculturelle, créée le 1^{er} janvier 1997, sont donc tout à fait particulières, et constituent un magnifique challenge !!



1. Source INSEE

II / INFORMATIONS PRATIQUES

1) Acceptation / refus de poste

Vous êtes affecté sur un poste après la FPMA (Formation paritaire mixte académique) qui généralement se tient vers la mi-juin. Vous pouvez être nommé en extension sur la Zone de remplacement académique. Cela signifie qu'il n'existe plus de postes vacants et que vous êtes en sur-nombre. Dans ce cas, vous serez affecté lors de la commission de réajustement sur un poste provisoire.



2) Avance sur traitement

Elle est de 2 mois. Il convient de la demander au rectorat d'origine dès réception de l'arrêté de mutation (Circ. 73-001 du 03/01/73 et décret 53-1266 q-RLR 205-05) dès les résultats de l'inter.

Le remboursement se fera en Guyane par retenue mensuelle pendant 6 mois. Nous déconseillons fortement d'arriver sans un minimum de fonds : l'installation implique de nombreux frais.

3) Prise en charge financière

Le plus important à votre arrivée est de signer votre PV d'installation. Votre prise en charge financière se fait pour le premier mois par votre ancienne académie, le temps que soit transmis votre certificat de cessation de paiement. Veillez à ce que ce dernier soit envoyé le plus rapidement possible et qu'il ait pour date d'effet celle de la rentrée administrative de manière à ce que votre service payeur puisse mettre en place au plus tôt la fiche de liaison par laquelle le Trésor Public mandatera régulièrement le traitement.

4) Indemnité de Sujétion Géographique

Concernant l'**ISG**, pour les collègues nommés au 1^{er} septembre, les dossiers sont à récupérer à l'accueil du rectorat ou sur le site de l'académie.

Pour le versement de la première fraction de l'ISG, outre le formulaire de demande complété et signé, **les documents ci-dessous** sont indispensables :

- Copie de la dernière fiche de paye et du dernier arrêté de promotion.
- Arrêté de nomination, de mutation ou d'affectation en Guyane.
- **Billet d'avion (carte d'embarquement)** correspondant à l'arrivée en Guyane (pour vous **et** votre famille).
- PV d'installation.
- Attestation de prise de service remplie et signée.
- Attestation de prise de service remplie et signée.

En cas de mutation :

- Justification de l'affectation pendant les deux ans qui précèdent l'affectation en Guyane (Etats de services ou PV d'installation...). **Attention ! Les modalités d'application pour les néo-titulaires nécessitent de justifier de 2 ans de résidence administrative hors de Guyane** (les années en tant que contractuels et/ou AED sont prises en compte).
- Attestation de non perception de la prime spécifique d'installation **établie par votre administration d'origine**.

En cas d'entrée dans l'administration :

- Justificatif du lieu de résidence avant l'entrée dans l'administration (quittance de loyer, factures EDF, avis d'imposition...).

5) Déménagement et transports

Lors de votre mutation, le déménagement est pris en charge par l'académie de départ si vous y avez accompli 4 ans de services.

(Décret 2010-676 du 21/06/2010- DGAFP du 20/03/2011)

6) Impôts

On utilise les mêmes tranches d'imposition qu'en métropole mais le montant de l'impôt ainsi calculé subit un abattement de 40 %.

7) Bonification de retraite

Elle est pour l'instant du tiers (3 ans de présence effective en Guyane pour la retraite fonction publique).

8) Téléphonie

Plusieurs opérateurs proposent des forfaits téléphoniques en Guyane. Attention cependant si vous êtes affecté dans un établissement sur le fleuve, en zone frontalière. Pensez à vous renseigner avant de vous engager auprès d'un opérateur car certaines zones ne sont pas couvertes.



9) Banque et consommation

La majorité des banques métropolitaines ont des agences en Guyane. En arrivant, vous pouvez ouvrir un compte bancaire ou un CCP. Il existe des distributeurs automatiques partout et l'usage de la CB est généralisé. La consommation est de même type qu'en métropole : le libre service traditionnel « chinois », toujours très présent, a été largement supplanté par le supermarché ou l'hypermarché... dans l'ensemble des centres urbains. Le coût de la vie est nettement supérieur à celui de métropole.

10) Location

De nombreuses agences immobilières offrent un choix assez large d'appartements et de villas (prix très variables selon standing, localité) dont le loyer est en général supérieur à la moyenne métropolitaine.

Il existe aussi un marché actif de location de particulier à particulier. Vous trouverez des annonces sur les sites <https://www.leboncoin.fr/annonces/offres/guyane/> et <https://www.cyphoma.com/guyane/annonces>.

11) Santé

En Guyane, les moustiques peuvent être vecteurs de maladies infectieuses : la dengue principalement, le paludisme dans certaines zones, la fièvre jaune (le vaccin obligatoire pour passer la douane confère une protection à vie), le chikungunya et le zyka.

Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni possèdent un centre hospitalier. Des centres de santé et postes de santé sont répartis sur les autres communes du département.

Pour tout problème de santé ou de santé publique, vous pouvez demander conseils à votre médecin traitant, votre pharmacien ou interroger l'observatoire régional de la santé.



III / ENSEIGNER EN GUYANE

1) Les différentes communautés en Guyane

En 2014, selon l'INSEE, les immigrés constituaient 35,1% de la population. Trois nationalités représentent, à elles seules, 89% de ces étrangers : les Surinamais (37%), les Brésiliens (27%) et les Haïtiens (25%). Les vagues d'immigration datent du milieu des années 1960 pour les Brésiliens et des années 1980-90 pour les Surinamais et les Haïtiens.

Si le français est la langue officielle en Guyane, plus d'une trentaine¹ d'autres langues sont parlées entre le Maroni et l'Oyapock. Les unes et les autres ont un poids numérique, économique, culturel ou symbolique plus ou moins important et toutes n'ont pas le statut de langues régionales (comme, par exemple, l'anglais des Guyaniens, l'espagnol des Sud-américains, l'arabe des Libanais, le hakka des Chinois ou le portugais du



Brésil, dominant à Saint-Georges). Seules douze d'entre elles présentent les caractéristiques d'une langue régionale : citoyenneté (elles sont parlées par des citoyens français) et territorialisation (elles sont parlées dans des zones identifiables du territoire français). Quatre groupes de langues sont concernés.

- Le créole guyanais (langue véhiculaire principale en Guyane, plus du tiers de la population pratique ce créole à base lexicale française).
- Quatre langues créoles surinamaises parlées par les Marrons (descendants d'esclaves ayant fui les plantations du Suriname au XVIII^e s. pour reconstituer des sociétés sylvoles libres) :
 - le ndyuka (environ 14 000 locuteurs en Guyane), l'aluku (environ 5 900) et le paamaka (2 800) sont des créoles de base lexicale anglaise très proches ;
 - le saamaka (environ 14 500 locuteurs) est un créole de base lexicale anglo-portugaise.

1. Ce qui suit est principalement tiré de *Langues de Guyane*, Odile Renault-Lescure & Laurence Goury (dir.) Vents d'ailleurs / IRD, 2009. Sur les langues de Guyane, un article très complet de la revue *Amerindia* n°26-27 est disponible sur http://celia.cnrs.fr/FichExt/Am/A_26-27_00.htm.

Il est à noter que le « taki-taki », mot si souvent utilisé en Guyane, désigne une langue qui n'existe pas. Ce terme péjoratif, équivalent à « baragouin », est utilisé par les non-locuteurs des langues nengee et renvoie indifféremment à l'une des quatre langues précitées. Le sranan-tongo est la langue véhiculaire principale au Suriname. De base lexicale anglaise, il est très proche des trois premières langues nengee précitées et est surtout parlé dans la région de Saint-Laurent-du-Maroni.

- Six langues amérindiennes (soit 5% de la population) dont :
 - deux langues de la famille carib : le kali'na (4 000 personnes) & le wayana (1 800 personnes) ;
 - deux langues de la famille arawak : le lokono [= arawak] (1 500 personnes) & le palikur [= parikwaki] (700-1 000 personnes) ;
 - deux langues de la famille tupi-guarani : le wayampi (950 personnes) & le teko [= émérillon] (450 personnes).
- Le hmong (les Hmongs sont des réfugiés politiques originaires du Laos. Arrivés en Guyane en 1977, ils sont actuellement environ 2 000 et habitent principalement dans les villages de Cacao et Javouhey).

En Guyane, une grande partie des locuteurs est au moins bilingue, voire plurilingue. Ainsi, sur le Maroni, un enfant peut très bien réserver le pamaka au cadre familial, utiliser le ndyuka avec ses copains et dire à son professeur que sa langue maternelle est le « taki-taki ». En outre, il ne faut pas automatiquement associer une appartenance culturelle à la langue correspondante. Par exemple, la majorité des Arawak de Guyane parle le sranan-tongo (créole véhiculaire du Suriname) et non l'arawak (langue amérindienne)².

Les enseignants du second degré de Guyane ont une formation dérisoire, tant au cours de leur formation initiale (deux demi-journées) qu'à l'occasion de la formation continue, pour prendre en compte et valoriser cette diversité culturelle guyanaise dans leurs cours.

Les formations proposées dans le PAF sont à ce niveau encore indigentes.

L'université de Guyane, quant à elle, propose des filières très incomplètes.

2. Lire au sujet de l'usage des langues et de leurs interactions Isabelle Léglièse & Bettina Migge (édit. scient.), *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane. Regards croisés*, IRD éditions, 2007.



2) Le français, langue seconde

Le français, langue officielle de l'école et de l'administration, n'est la langue maternelle que de 10 % de la population en Guyane¹. Dans certaines communes de l'intérieur, le français est la langue maternelle... des seuls enseignants. Aussi, dès les années 80, les linguistes et ethnologues travaillant en Guyane ont souligné la nécessité de prendre en compte, à l'école, les langues maternelles des enfants mais ce n'est qu'en 1998 que le rectorat lance une expérience pilote en créant, d'abord dans le Primaire aujourd'hui étendue à quelques collèges, le dispositif des médiateurs culturels bilingues, devenus maintenant les ILM (intervenants en langue maternelle). Ils ont à la fois une fonction linguistique et socioculturelle. Sur le plan linguistique, ils sont chargés de parler en langue première et de travailler à partir des objets culturels de la communauté dont ils sont issus mais ils sont aussi les intermédiaires naturels entre les familles et l'École. En 2007², un bilan qui portait sur le Primaire montre que l'action des ILM favorise la réussite des élèves dans trois domaines : la revalorisation des langues maternelles, le renforcement des liens sociaux et l'amélioration du comportement et des résultats scolaires. (Voir doc. du rectorat : « le dispositif académique des ILM ») En raison de l'absence de reconnaissance institutionnelle mais aussi de formation solide des enseignants, les langues maternelles et régionales sont ignorées dans le Secondaire. Seul le créole guyanais y est enseigné.



Au mêmes causes, les mêmes conséquences. La formation indigente en FLS (Français langue de scolarisation) conduit à son absence générale dans les pratiques pédagogiques.

Une langue maternelle largement ignorée par l'institution et méconnue des enseignants ainsi que des méthodes d'enseignement inadaptées pour des enfants non-francophones instaurent « chez les élèves, une insécurité linguistique et culturelle nourrissant le mal-être, parfois la rancœur, et en tout état de cause le plus fort échec scolaire du territoire français, autres DROM-COM compris. »³

1. Odile Renault-Lescure et Bettina Migge, Langues et école en Guyane, dans l'ouvrage de Fillol V. & J. Vernaudon, *Vers une école plurilingue dans les collectivités françaises d'Océanie et de Guyane*, L'Harmattan, 2009.

2. Ces lignes sur les ILM sont d'ailleurs tirées de Marie-Françoise Crouzier « Inclusion scolaire et médiateurs culturels bilingues : l'expérience guyanaise », dans Serge Mam Lam Fouck (dir.), *Comprendre la Guyane aujourd'hui*, Ibis rouge éditions, 2007.

3. Michel Launey & Odile Lescure, « L'expérience des médiateurs bilingues dans l'enseignement primaire : une spécificité guyanaise », dans *Langues et cité* n°3 « Les langues en Guyane », mai 2004. Ce document est téléchargeable sur http://www.dgjf.culture.gouv.fr/Langues_et_cite/Langues_cite3.pdf.

3) Des conditions sociales difficiles

Un taux de population vivant sous le seuil de pauvreté de 44% (contre 14,3% en métropole) (2011), un taux de chômage¹, en 2016, de 23% (10% en métropole), et de 44% chez les moins de 25 ans (23,3% en métropole), des bidonvilles qui surgissent de zones périurbaines abandonnées (selon le tableau de bord de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane², 42 784 personnes vivaient dans un logement potentiellement insalubre en 2014, soit 18% de la population concernée par l'étude), un secteur économique informel important³, ou encore un taux de grossesses précoces unique (en 2014, 6,2% des femmes qui avaient accouché en Guyane étaient mineures, contre 1% en métropole)⁴ dressent le tableau d'un département français exceptionnel par l'étendue de la pauvreté et de ses conséquences. Il va sans dire que ces conditions de vie précaires, plus ou moins conjuguées à une absence quasi complète d'accès aux droits les plus élémentaires (dont l'accès à l'école, à la santé, à la justice...) ne sont guère propices à la scolarité, aux apprentissages scolaires et à l'épanouissement intellectuel et culturel de nos élèves. C'est dire aussi qu'à rebours des politiques suivies actuellement, ces situations intolérables exigent considérablement plus de moyens et plus d'État dans ses domaines régaliens.

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2665551>.

2. http://www.audeg.fr/ftparuag/aruag/ressources/docs_telechargement/Ob-Hab_T2.pdf.

3. Roselé Chim, « Économie informelle et tourisme en Amazonie française : les sentiers du déséquilibre », dans Serge Mam Lam Fouck (dir.), *Comprendre la Guyane aujourd'hui*, Ibis rouge éditions, 2007.

4. <http://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/2015/11/25/les-chiffres-alarmants-des-grossesses-precoces-en-guyane-309257.html>.

4) Quelques résultats

Le taux de réussite au **baccalauréat** en Guyane est encore à la traîne par rapport aux autres académies, même si on note une progression ces dernières années : **84,5%** pour le bac général, **78,8%** pour le bac technologique et **71,2%** pour le bac professionnel (2019).

Ainsi la proportion de bacheliers dans une génération a atteint **78,2%**.

Le taux de réussite au **DNB** est, en 2017, de **85,7 %** en série générale et de **73 %** en série professionnelle.



IV / LES COMMUNES DE GUYANE

N'ont pas (encore) d'établissement scolaire du secondaire :

Awala-Yalimapo (97319) 1 364 hab., Montsinéry-Tonnégrande (97356), 2 477 hab., Ouanary (97380), 147 hab., Roura (97311), 3 537 hab., Saül (97314) 148 hab., Saint-Élie (97312) 119 hab.

Disposent de collèges et/ou de lycées

Commune	Code postal	Nombre d'hts 2014	Particularités	Etablissements du 2nd degré
Apatou	97 310	8 040	110 km de St Laurent	1 collège
Camopi	97 330	1 751	Pirogue, avion	1 collège
Cayenne	97 300	55 817	Ville capitale	5 collèges, 4 lycées
Grand-Santi	97 340	6 656	Pirogue, avion	1 collège
Iracoubo	97 350	1 931	137 km de Cayenne	1 collège
Kourou	97 310	25 868	60 km de Cayenne	4 collèges, 1 lycée GT
Macouria-Tonate	97 355	11 209	Egale distance entre Cayenne et Kourou	2 collèges
Mana	97 360	9 916	42 km de St Laurent	2 collèges, 1 lycée
Maripasoula	97 370	10 984	Avion	1 collège
Matoury	97 351	31 934	20 minutes de Cayenne	3 collèges 1 lycée
Papaïchton	97 316	6 572	Pirogue depuis Maripasoula ou Grand-Santi	1 collège
Régina	97 390	968	115 km de Cayenne	Annexe collège de St Georges
Rémire-Montjoly	97 354	21 787	10 minutes de Cayenne	2 collèges, 2 lycées
Saint-Georges	97 313	3 960	190 km de Cayenne	1 collège
Saint-Laurent-du-Maroni	97 320	44 169	245 km de Cayenne, avion , route	5 collèges, 3 lycées
Sinnamary	97 315	2 984	107 km de Cayenne	1 collège

ZOOM SUR LA VILLE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

Population

Avec une population de 44 169 habitants au 1^{er} janvier 2014, Saint-Laurent est en passe de devenir la 1^{ère} commune la plus peuplée de Guyane : en 2030, on estime que la population atteindra les 135 000 habitants, soit plus de 30% de la population guyanaise.

Une mosaïque de peuples compose la population de cette commune frontalière avec le Suriname : Bushinenghe, Amérindiens, Créoles, Métropolitains, Brésiliens, Haïtiens ...

La ville a été fondée avec le bagne au milieu du 19^{ème} siècle.

L'architecture du centre ville est fortement marquée par la présence du bagne.

Le quartier dit « La Charbonnière » est né de l'arrivée massive de réfugiés lors de la guerre civile surinamaïse de 1986 ; la population a alors doublé.

Logement

Se loger à Saint-Laurent est un problème : le parc immobilier est insuffisamment développé et il faut s'y prendre bien à l'avance pour trouver un logement.

Il y a 3 agences immobilières :

-Guy Hoquet : 0594341919

-Marché Immobilier Guyane : 0594343375

-Laforêt Immobilier : 0594300462 (situé à Cayenne mais s'occupe de St-Laurent)



Les collègues orientent également leurs recherches vers les sites « Le bon coin », « blada », ou celui de la Mairie de Saint-Laurent.

Transports

Il faut compter entre 3h et 3h30 pour faire les 256 km qui séparent Saint-Laurent de Cayenne en voiture.

Il existe néanmoins une ligne de transport interurbain guyanais (TIG) qui dessert la ligne Saint-Laurent/Cayenne.

Il s'agit de la ligne 9 qui se prend à la gare routière de St-Laurent ou de Cayenne.

Il y a également des vols, qui font escale à Maripasoula et Grand-Santi.

Lundi et mercredi, départ de l'aéroport Félix Eboué à 8h15 - Arrivée 10h55 à St-

Scolarité

La croissance démographique très soutenue génère d'importants besoins en investissements urbains et services.

Les établissements scolaires ont du mal à suivre cette dynamique démographique :

A l'heure actuelle il y a :

- 27 écoles primaires et maternelles
- 5 collèges
- 3 lycées

Malgré cela, encore bon nombre d'enfants ne peuvent être scolarisés en maternelle.

Saint-Laurent souffre du manque d'attractivité du fait, notamment, de son éloignement.

Les équipes pédagogiques sont constituées au $\frac{3}{4}$ de personnels contractuels.

Loisirs & culture

- Visite du bagne
- Visite du Camp de la Relégation de Saint-Jean
- Balade dans le quartier officiel
- Forêt de Saint-Jean
- Chutes Voltaire
- Crique Tatou
- Balades en pirogue sur le fleuve Maroni
- Possibilité d'aller au Surinam
- En face de St-Laurent : Albina, petit village frontière



V / BIBLIOGRAPHIE

Boré Philippe, *Guide Guyane*, édité par l'auteur, 2010.

Léglise Isabelle & Migge Bettina (éd. scient.), *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane. Regards croisés*, IRD éditions, 2007.

Mam Lam Fouck Serge (dir.), *Comprendre la Guyane aujourd'hui*, Ibis rouge éditions, 2007.

Mam Lam Fouck Serge, *Histoire générale de la Guyane française* (2^e édition), Ibis rouge éditions, 2010.

Renault-Lescure Odile & Goury Laurence (dir.), *Langues de Guyane, Vents d'ailleurs* / IRD éditions, 2009.

Richards-Pillot Eunice, *Les terres noyées*, Ibis rouge Editions, 2006.

Starace Fausto, *Serpents et Amphibènes de Guyane française*, Ibis rouge éditions, 2014.

VI / SITOGRAFIE

<http://www.guyane.snes.edu/S3info/>. Site du SNES Guyane.

<http://973.snuipp.fr/>. Site du SNUIPP Guyane.

<http://www.snepfsu-guyane.net/>. Site du SNEP Guyane.

<http://guyane.snuép.com/>. Site du SNUEP Guyane.

<http://www.ac-guyane.fr/>. Site de l'académie de Guyane.

<http://www.cnes-csg.fr/>. Site du Centre Spatial Guyanais, partenaire du rectorat de la Guyane.

<http://blada.com/>. Chroniques atypiques de la Guyane française.

<http://www.terresdeguyane.fr/index2.asp>. Site d'information 100% Guyane.

<http://www.97320.com>. Site d'information sur la commune de Saint-Laurent du Maroni et l'ouest guyanais.





Le SNES

Syndicat majoritaire représenté dans toutes les CAPA (mandature 2018/2021), majoritaire en sièges dans toutes les commissions sauf la capa des CPE, dispose **d'un élu titulaire** certifiée à la CAPN (commission nationale).

Tel fixe : 0594 25 36 94 – Tel mobile : 0694 31 33 87

Mail : s3guy@snes.edu

Adresse : local 34/35 bât. G Mont Lucas Cayenne 97300 / BP 50 847
97339 CAYENNE CEDEX

La FSU Guyane

Dispose de **cinq sièges sur dix** au Comité Technique Académique (CTA), représentée dans toutes les commissions ou conseils (CAAS, CHSACT, CACFC, CEN, SRIAS)



Tel fixe : 0594 25 36 94– Tel mobile : 0694 31 33 87

Port : 0694 266 765

Mail : fsu973@fsu.fr

Adresse : local 35/35 bât. G Mont Lucas Cayenne
97300.

Rappel : lors du déménagement des effets personnels (y compris les véhicules) dans le cadre d'une mutation, ceux-ci sont exonérés d'octroi de mer (la taxe d'importation dans le département) durant une année après la date d'arrivée. Au-delà, tous les produits importés sont susceptibles d'être soumis à cette taxe.